

**AIDE en FAVEUR des INVESTISSEMENTS de DECARBONATION  
des OUTILS de PRODUCTION INDUSTRIELLE**

**GUICHET ASP- Mise à jour de juin 2021**

Dans le cadre du Fonds de **décarbonation de l'industrie** de France Relance, nous vous avons informé des Appels à Projets lancés par l'ADEME pour les projets de plus de 3 M€ ([lien](#)), et également **pour les projets inférieurs à 3 M€ du guichet de soutien piloté par l'ASP** (Agence des Services et de Paiement). Ce guichet a été lancé en novembre 2020. Quelques modifications y ont été apportées et vous sont relayées ci-dessous.

Le guichet ASP apporte une aide sous forme de subvention aux entreprises industrielles de toutes tailles qui souhaitent s'équiper pour **réduire leurs émissions de CO<sub>2</sub> ou améliorer leur efficacité énergétique**. Trois familles d'équipements sont concernés :

1. Matériels de récupération de force ou de chaleur ;
2. Matériels destinés à l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations ;
3. Matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles.

La liste des équipements éligibles, qui comprenait jusqu'alors 18 catégories, a été mise à jour et comprend **désormais 21 catégories** qui sont listées dans l'Annexe d'un [arrêté](#) publié le 2 juin au Journal Officiel. Certains catégories déjà existantes ont été précisées.

Nous vous invitons à en prendre connaissance.

Pour la 3<sup>ème</sup> famille d'équipements, les taux d'aide ont été augmentés au niveau des deux autres familles, soit : **50 % pour une petite entreprise, 40 % pour une moyenne entreprise et 30 % pour les entreprises de taille intermédiaire et les grandes entreprises**.

Nous vous rappelons que sur la base d'une procédure simple, l'ASP réceptionne les demandes, les instruit (éligibilité sur la base du devis) et paie l'entreprise sur la base des factures.

- Modalités de gestion du guichet ASP : voir texte de l'[arrêté](#)
- Informations pour postuler : [lien vers guichet ASP -Investissements de décarbonation des outils de production industrielle](#).
- Adresse [industrieEE-decarbonation@asp-public.fr](mailto:industrieEE-decarbonation@asp-public.fr) pour déposer un dossier pour des demandes d'investissements ne dépassant pas 3 M€.

Ce guichet est doté de 150 M€.